



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le budget de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu **LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020, À 19 H**, au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, située au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Ville se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Si la Ville doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter les mesures sanitaires ou le nombre maximal de personnes fixé à 30, un enregistrement audio sera mis à la disposition du public.

Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la Ville rappelle également que le public peut transmettre par écrit ses questions à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com jusqu'à 16 h avant la séance.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 24^e jour du mois de novembre 2020.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ